



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1295

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Politique d'achat socialement responsable - Observatoire d'agglomération des clauses d'insertion - Attribution d'une subvention à l'association Sud-Ouest emploi pour son programme d'action 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

Conseil du 27 juin 2016**Délibération n° 2016-1295**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Politique d'achat socialement responsable - Observatoire d'agglomération des clauses d'insertion - Attribution d'une subvention à l'association Sud-Ouest emploi pour son programme d'action 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'objet de ce rapport est de soumettre à la décision du Conseil la participation financière 2016 de la Métropole de Lyon pour la réalisation de l'Observatoire d'agglomération des clauses d'insertion dans les marchés publics confiée à l'association Sud Ouest emploi, porteuse du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) des communes du Sud Ouest lyonnais.

a) - Poursuite de la réalisation de l'Observatoire d'agglomération des clauses d'insertion

L'association Sud-Ouest emploi pilote la réalisation d'un observatoire d'agglomération sur les résultats produits des clauses d'insertion dans les marchés publics par les principaux donneurs d'ordre publics de l'agglomération.

Les clauses d'insertion sont un dispositif intégré dans les marchés publics créant une obligation d'embauche de personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle par les entreprises attributaires.

L'Observatoire permet de donner de la visibilité aux résultats produits par la mise en œuvre des clauses d'insertion sur le territoire de la Métropole et fournit les bases d'une évaluation de son impact pour les donneurs d'ordre publics parmi l'État, les Communes, les bailleurs sociaux, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), les Hospices civils de Lyon, etc. Il permet aussi l'harmonisation et l'échange de pratiques entre les acheteurs publics et les acteurs de l'emploi et de l'insertion qui peuvent ainsi définir les secteurs d'activités à privilégier, les publics prioritaires, etc.

L'Observatoire est produit à partir des données recueillies par les associations porteuses du PLIE sur les territoires et de Pôle emploi. Le rôle de ces acteurs est d'apporter une expertise sur les opportunités offertes par la commande publique pour prendre en compte la problématique de l'insertion professionnelle et mettre en relation les personnes éloignées de l'emploi du territoire et les entreprises contractantes de marchés publics avec des clauses d'insertion.

L'Observatoire constitue donc à la fois un outil de suivi quantitatif, qui permet de mesurer l'évolution du volume des heures produites par les donneurs d'ordre de l'agglomération mais aussi qualitatif en donnant à voir la typologie des bénéficiaires de ces contrats de travail. Ces données analysées en lien avec l'évolution des caractéristiques des demandeurs d'emploi permettent d'orienter la stratégie d'achat socialement responsable des acteurs publics.

b) - Compte rendu des actions réalisées en 2015 et bilan

Par délibération n° 2015-0545, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 10 000 € dans le cadre de l'Observatoire d'agglomération des clauses d'insertions pour l'année 2015.

Les clauses d'insertion ont permis en 2015 à 1 400 personnes d'accéder à un emploi pour un total de 462 273 heures de travail (254 équivalents temps plein). Les principaux donneurs d'ordre publics de

l'agglomération sont : en tête la Métropole (100 615 heures d'insertion), l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (83 594 heures d'insertion) et le Musée des Confluences (36 136 heures d'insertion).

La durée moyenne des contrats de travail proposés par les entreprises est d'environ 2 mois.

La moitié des embauches est réalisée via des structures d'insertion par l'activité économique (principalement des entreprises de travail temporaire d'insertion qui mettent à disposition des personnes agrées "parcours d'insertion par l'activité économique").

Les publics prioritaires embauchés par le dispositif des clauses d'insertion sont peu ou pas qualifiés pour 79 % (niveau inférieur ou égal au brevet d'études professionnelles (BEP) / certificat d'aptitude professionnelle (CAP)). 1/3 des heures de travail bénéficient à des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le statut des personnes avant embauche correspond au revenu de solidarité active (RSA) pour 27 %, au chômage de longue durée pour 40 % et des jeunes de moins de 26 ans pour 36 %.

Globalement, la stratégie des clauses d'insertion dans les marchés publics a répondu à l'objectif d'accès à l'emploi des personnes les plus en difficulté et a joué son rôle de "pied à l'étrier" pour les jeunes et les bénéficiaires du RSA par exemple. On assiste aussi à de plus en plus d'embauches de personnes ayant le niveau supérieur au baccalauréat (16 % des publics : multiplié par 9 entre 2014 et 2015) ce qui est dû à un double phénomène : d'un côté une détérioration du marché du travail qui reverse dans des parcours d'insertion des publics nouveaux parmi les plus diplômés ; de l'autre une diversification des marchés publics intégrant des objectifs d'insertion dans des secteurs recrutant sur des niveaux baccalauréat et plus (exemple des marchés de services de prestations intellectuelles).

c) - Programme d'actions et plan de financement prévisionnel 2016

L'association Sud-Ouest emploi s'engage à :

- envoyer à la fin de chaque semestre échu le tableau de bord de résultats d'agglomération (après saisie dans une base informatique) aux partenaires financiers en recherchant l'exhaustivité des informations auprès des donneurs d'ordre publics,
- répondre à l'enquête annuelle relative aux clauses d'insertion des opérations de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et à extraire ces résultats afin de renseigner l'Agence nationale et les autres partenaires,
- animer un réseau de partenaires (collectivités, service public de l'emploi, structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), etc.) autour du développement des clauses d'insertion à travers une capitalisation et une harmonisation de bonnes pratiques,
- sensibiliser plus largement les acheteurs publics de l'agglomération à la prise en compte des clauses d'insertion dans leur commande publique,
- développer des formations à destination des SIAE pour améliorer leur professionnalisation dans la réponse aux marchés publics.

La participation de la Métropole au profit de l'association Sud-Ouest emploi serait de 10 000 € pour un budget de 30 000 €.

Le budget de ces actions pour l'année 2016 serait le suivant :

Structure/Action	Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en € HT)
Observatoire d'agglomération des clauses d'insertion (Sud-Ouest emploi)	achats	1 004	État - Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé)	20 000
	services extérieurs	3 812		
	autres services extérieurs	2 637		
	charges de personnel	21 709	Métropole de Lyon	10 000
	dotation aux amortissements	55		
	impôts et taxes	379		
	charges financières	404		
	Total		30 000	Total

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 10 000 € dans le cadre de l'Observatoire d'agglomération des clauses d'insertions pour l'année 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Sud Ouest emploi pour l'année 2016 dans le cadre de l'Observatoire d'agglomération des clauses d'insertion,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Sud Ouest emploi définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement correspondante d'un montant de 10 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 824 - opération n° 0P02O2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.